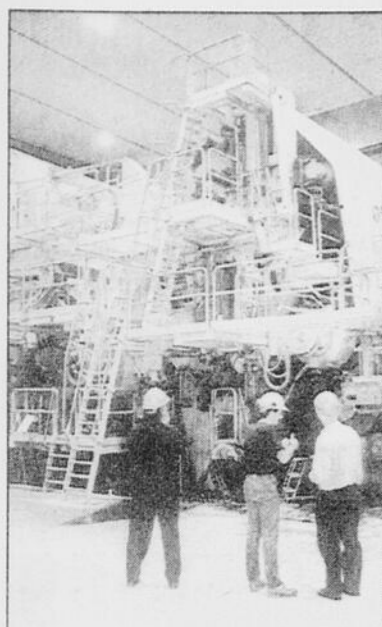




**ÉCONOMIE C1**

Plusieurs industries réclament une autre évaluation



**Le «couple maudit» de Coleraine**

## La mère écope de 30 mois

Nelson FECTEAU Thetford Mines

Qualifiant de répugnants les crimes qui lui étaient reprochés, le juge Michel Babin de la Cour du Québec a condamné la mère du couple de Coleraine à 30 mois d'emprisonnement. La femme avait reconnu sa culpabilité, le 28 juin, aux cinq chefs d'accusation de voies de faits graves sur cinq de ses 11 enfants.

Les victimes ont subi la torture pendant 10 ans. Le père, quant à lui, purge déjà une peine de huit ans de pénitencier.

Dans le cas de la mère, le juge Babin, de la chambre criminelle et pénale, s'est rendu à la suggestion des deux procureurs, celui de la Couronne, Me Serge Sévigny, et celui de la Défense, Me Gilles Ouellette, qui, une heure plus tôt, lors de leurs représentations sur sentence au palais de justice de Thetford Mines, avaient suggéré une peine de trente mois de réclusion.

Lors du prononcé de la sentence, la femme de 46 ans n'a laissé voir aucune émotion, se contentant vraisemblablement de s'assurer que chacune des peines de deux ans d'emprisonnement sur les quatre autres chefs d'accusation devrait être purgée concurremment. A sa sortie de la petite salle remplie à capacité d'une trentaine de curieux, elle a jeté un bref regard sur trois de ses cinq enfants alors présents.

Le juge Babin a souligné qu'il ne croyait pas que la suggestion des deux procureurs, des avocats d'expérience, était déraisonnable. «Il faut être prudent avant de rejeter une telle suggestion. Les avocats ont des raisons et il faut tenir compte de certains facteurs, certains connus, d'autres non.»

**Équivalent à 14 mois**

Le juge Babin a aussi ajouté avoir pris en considération les sept mois de détention préventive, du 27 août 1991 au 17 mars 1992, dont la mère a fait l'objet. «Le Tribunal évalue ce genre de détention à 14 mois compte tenu de la situation angoissante que vivent alors les détenus qui ignorent la durée de leur

peine et qui ne bénéficient pas alors de réduction de sentence» a-t-il tenu à préciser.

La représentation sur sentence de Me Ouellette avait permis d'apprendre que l'accusée était fille adultérine d'une mère américaine et d'un père invalide. La famille devait souvent se servir au dépôt municipal pour ses besoins les plus pressants.

Or, le juge Babin a affirmé qu'il n'y avait pas d'équation entre pauvreté et absence de valeurs sociales et que le fait d'être enfant illégitime n'excusait pas le comportement de la femme. «Quant aux Indiens, ils sont comme nous, aussi favorisés sinon plus.» Puis, le juge a baissé la tête avant de poursuivre. Il a aussi signalé que le fait d'avoir été élevé dans la violence ne devait pas servir d'excuses aux actes commis par l'accusée.

Les actes reprochés à la mère incluent des sévices infligés sur une longue période avec une «strap», un bâton épousant la forme d'une épée, ou même un bâton électrique généralement utilisé pour mieux contenir les animaux. L'aînée porte une cicatrice au bas du dos depuis que sa mère l'a plongée dans un bain d'eau chaude. En 1973, à l'âge de 8 ans, elle a fui le domicile familial en emmenant avec elle trois frères et sa sœur. Elle pesait 39 livres lorsqu'elle fut admise à l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal. Elle y a été hospitalisée durant 473 jours.

**L'aînée est soulagée**

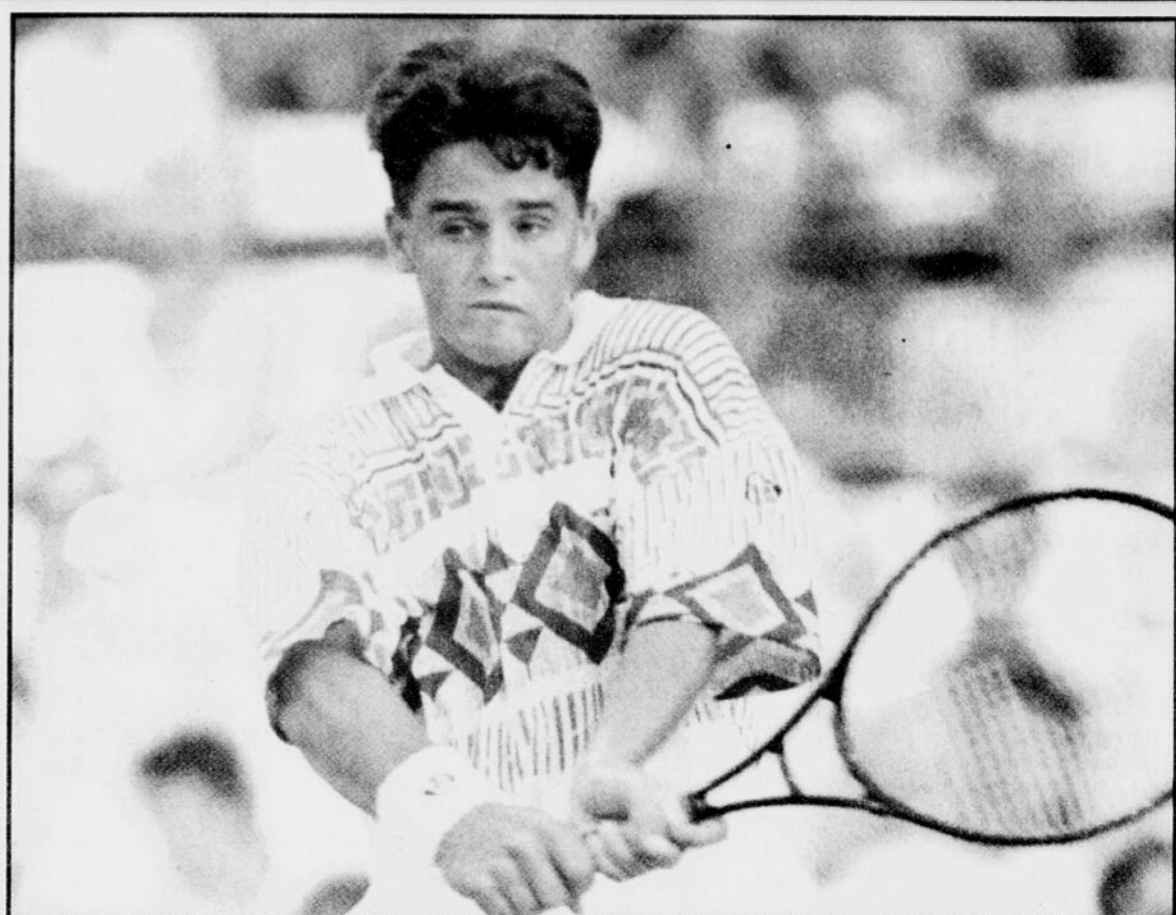
Présente en Cour, l'aînée de la famille, qui a fait l'objet des pires sévices, s'est dite soulagée. «La Justice a suivi son cours. L'important, c'est que nous ayons été crus. Il nous reste maintenant à nous rebâtir une famille avec les frères et les sœurs.»

Et tenter d'oublier? «On n'oublie pas des choses semblables, il nous faudra vivre avec», ajoute la jeune femme.

Accompagnée de deux de ses frères, dont le plus jeune, elle a mentionné qu'après la condamnation de la mère, «la vie serait moins lourde à supporter.»

**«De la torture» (A3)**

**IL N'A FALLU QUE 59 MINUTES**



Le Québécois Sébastien Lareau a été une proie facile pour son idole de jeunesse, Ivan Lendl, qui l'a battu 6-2 et 6-2 en moins d'une heure, hier à Montréal, aux Internationaux du Canada. Mais qu'importe, le jeune joueur a réalisé un rêve en affrontant l'Américain, tout de même classé parmi les 10 meilleurs au monde. VOIR LE TABLEAU SPORTS

**LES RÉGIONS**

**Saint-Denis**

Finis les sensations fortes sur le Grand lac Brompton (A3)

**Asbestos**

Le Dr Gélinas laisse un vide difficile à combler à l'hôpital (A5)

**Canton Magog**

Pléiade d'accusations contre l'auteur de la prise d'otage (A2)

**CÔTE NORD B4**

Cinq morts dans l'écrasement d'un avion près de Havre-Saint-Pierre

**ONU C6**

Les Cris se disent menacés dans un Québec «instable»

**LES ARTS B3**

Le 5e Symposium de peinture prend forme

Roch Voisin à la conquête des É.-U.



**MÉTÉO A2**

(210e jour de l'année)

Pluvieux: 26 - 18  
Lever du soleil: 5h27  
Coucher du soleil: 20h19  
Demain: pluie

## Campbell hésite à propos de Tremblay et les autres

(La Tribune et PC)

La première ministre Kim Campbell a adouci, hier, les propos qu'elle avait tenus la veille sur le sort réservé à quatre députés québécois accusés de corruption.

Elle avait laissé entendre, mardi, qu'elle ne signerait tout simplement pas les bulletins de mise en candidature de Gilles Bernier, Carole Jacques, Gabriel Fontaine et Maurice Tremblay, qui ont tous quatre manifesté l'intention de se présenter à nouveau aux élections.

Elle n'a fait que promettre, hier, qu'elle s'occuperait de cette délicate affaire. «Je crois que le principe est clair et je l'ai expliqué clairement dans le passé, a-t-elle dit, que les Canadiens s'attendent à une conduite irréprochable de la part de ceux qui les gouvernent.»

La première déclaration de Mme Campbell avait provoqué des réactions des députés concernés, qui avaient rappelé qu'un accusé est toujours présumé innocent jusqu'à preuve du contraire.

La députée Carole Jacques, entre autres, avait signalé ses neuf

années de service au sein du Parti conservateur, «pour être rejetée de cette façon».

Le député Gilles Bernier, de son côté, avait promis de se porter candidat, quoi qu'il arrive, «pour le Parti conservateur ou non». Le député Gabriel Fontaine avait fait part, lui aussi, de sa décision de rester sur les rangs.

Introuvable hier, le député —aurice Tremblay, de Lotbinière, qui avait appuyé la candidature de Jean Charest dans la course à la direction du Parti conservateur a toujours fait fi des rumeurs circulant dans son comté depuis quelques semaines voulant qu'il ne soit pas candidat à l'assemblée d'investiture qui doit avoir lieu le 22 ou le 29 août prochain. L'une de ces rumeurs voulait que son épouse, Hélène, prenne le flambeau en raison de ses récents démêlés judiciaires que connaît son mari.

Tremblay, qui avait vigoureusement nié cette rumeur farfelue, a été condamné le 25 janvier dernier à une amende de 12 000 \$. L'avocat de 48 ans a été reconnu coupable par la Cour de l'Ontario d'avoir utilisé de façon inappropriée et frauduleuse une partie de son budget

de député. A la suite de la sentence, le député a porté sa cause en appel.

Le député Tremblay émettra sûrement des commentaires sur cette histoire aujourd'hui, alors qu'il sera de retour à son bureau de comté, à Victoriaville.



Maurice Tremblay

**La présidente dans Lotbinière a hâte de savoir (B1)**

**LA BONNE**

**Josée Boutin semi-finaliste**

La Sherbrookoise Josée Boutin vient d'être retenue au titre de demi-finaliste pour le 25e Festival de la Chanson de Granby, qui se tiendra en septembre, parmi pas moins de 176 artistes de la catégorie Interprètes.

Au total, 16 interprètes ont franchi ce second cap qui suit immédiatement celui des auditions.

Ergothérapeute de profession, Mme Boutin joue de la guitare classique depuis plus de 12 ans et elle en a même enseigné les rudiments. Elle a également une formation en théâtre, en mise en scène et en chant.

«Pour moi, c'est comme la récompense de deux ans de travail plus rigoureux, notamment en chant. En soi, l'étape franchie représente déjà quelque chose. Je ne vois toutefois pas ma participation au Festival comme une finalité, mais comme une école, une situation d'apprentissage», dit la candidate.

## La réplique à Cit-Can est servie!

Yvon ROUSSEAU Lennoxville

Le panneau de la Fondation Cit-Can installé près de la frontière canado-américaine, dans l'État de New York, entraîne une réplique à Lennoxville.

Des enseignes d'arrêt obligatoire, sur lesquelles seul le mot STOP est écrit en grosses lettres, ont été badigeonnées de peinture rouge, de façon à ce qu'on y lise 101, en blanc sur fond rouge. Les méfaits ont été commis sur la rue St. Francis et, selon ce qu'il a été possible d'apprendre hier, ils ont suivi l'installation du panneau dénonçant le régime linguistique québécois, en bordure de la route 30 dans l'État de New York.

Le panneau souhaite la bienvenue au Québec, «où nous avons suspendu les libertés fondamentales», pour reprendre une expression du premier ministre Robert Bourassa en mars 1989, au moment d'adopter la loi 178. La campagne menée par des anglophones de Montréal a déjà été largement

dénoncée, tant chez les anglophones que les francophones.

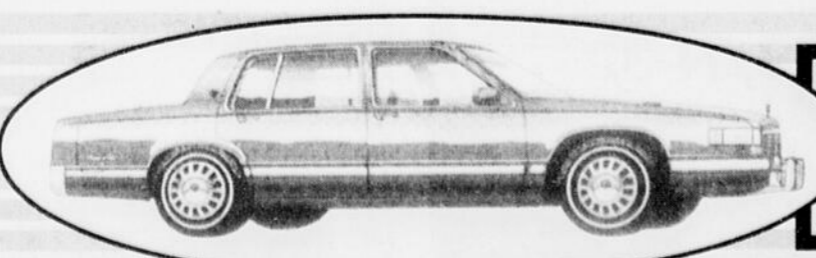
Si la pancarte peut surprendre les automobilistes qui entrent au Canada, les méfaits commis à Lennoxville peuvent être la cause d'accidents. Bien des automobilistes médués par la signalisation n'effectuent tout simplement par l'arrêt réglementaire!

Metro-Police estime que ce sont des jeunes qui sont passés à l'action. Le corps policier a été avisé hier matin par un citoyen. «Nous avons aussitôt ouvert une enquête et effectué des démarches pour que les panneaux barbouillés à la peinture soient aussitôt remplacés», indique le policier.

Les enseignes d'arrêt de deux intersections ont été visées.

Le directeur du service de police signale toutefois que ce genre de méfait ne se produit pas souvent sur le territoire de Lennoxville-Ascot.

Il ne croit pas que l'enquête puisse conduire aux coupables, puisque le geste a sûrement été posé la nuit, à une heure où il n'y a pas ou très peu de circulation.



**CADILLAC SEDAN DE VILLE**  
**32 993\$** + transport  
Préparation incluse

Chez votre concessionnaire Cadillac

**Beaucage**

CHEVROLET GEO OLDSMOBILE CADILLAC LEXUS  
4339, boul. Bourque, Rock Forest  
823-4343

L. Service P. Financière Assistance

## Prévisions à long terme pour Sherbrooke

Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Ce soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
ORAGES	AVERSES DE PLUIE	AVERSES DE PLUIE	AVERSES DE PLUIE	AVERSES DE PLUIE
max 26	min 18	max 25	18/27	15/27

## Dans le monde

### Aujourd'hui

	Max	Min		
Amsterdam	21	15	Madrid	36 19
Athènes	34	23	Moscou	24 17
Berlin	19	13	Nassau	28 25
Bermudes	29	23	Paris	24 18
Le Caire	37	23	Pékin	28 21
Lima	20	16	Rio	31 18
Lisbonne	32	23	Séoul	30 20
Londres	23	16	Vienne	22 14

## INDEX

Arts:	B-3	Éditorial:	A-4
Bandes dessinées:	D-5	Horoscope:	D-5
Décès:	C-5	Info-chroniques:	D-5
Des photos et des mots:	D-4	Petites annonces:	C-3
Économie:	C-1	Sports:	D-1

# Le policier Waite évite temporairement la prison

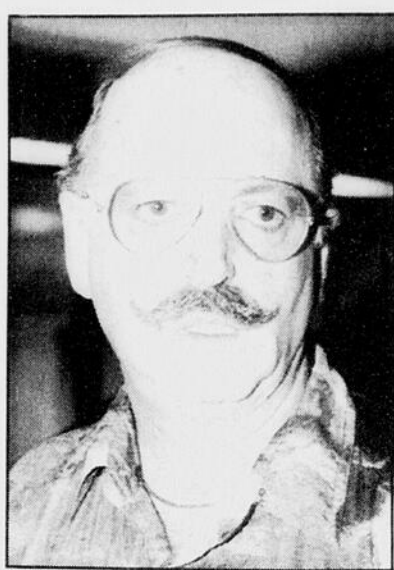
Il pourra attendre la révision de sa condamnation pour agression sexuelle



**EMPLOIS DU JOUR**

**Réchauffeur de pneus (H/F)**  
Code prof: 9423 #2794264  
Lieu: Sherbrooke  
Exigences: 4 ans exp. pertinente comme opérateur de machine à réchauffer des pneus.  
Salaire: \$ Selon comité paritaire  
Fonctions: Opérer plusieurs machines à réchauffer les pneus.

**Représentants (H/F)**  
Code prof: 6411 #2794292  
Lieu: Sherbrooke  
Exigences: Formation en marketing, exp. comm. représentant, capacité à communiquer, 21 postes, t. plein, et temps partiel.  
Salaire: \$7.72 + 2.00 si sur la route.  
Fonctions: Rencontrer les gens, les commerçants, pour offrir des services.  
Veuillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter ces offres sur le tableau d'affichage ou tel. à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le centre d'emploi.



Richard Waite

Jacques LEMOINE Sherbrooke

Le juge Claude Vallrand de la Cour d'appel du Québec a accordé hier la requête de Richard Waite qui avait réclamé de ne pas être obligé de purger sa sen-

tence en attendant la révision de sa condamnation pour agression sexuelle.

On se rappellera que Waite, un policier frappé d'une suspension sans solde après son arrestation en marge de cette affaire, avait encouru une peine discontinue de 90 jours de détention assortie d'une

probation avec suivi thérapeutique.

Le défenseur Conrad Chapdelaine avait plaidé que les motifs d'appel de Waite, âgé de 50 ans, de Sherbrooke, sont suffisamment justifiés pour qu'il ne soit pas contraint de purger une sentence qui pourrait être annulée ou modifiée.

Le prévenu a été trouvé coupable d'une agression sexuelle s'apparentant à un attentat à la pudeur et à une action indécente à l'égard d'une femme faisant du ménage à son appartement le 5 octobre 91.

Waite se trouvait en congé maladie depuis le 13 septembre précédent et a été suspendu de son poste par la suite.

# Pléiade d'accusations contre le présumé auteur de la séquestration du lac Lovering

Jacques LEMOINE Sherbrooke

Le ministère public s'est opposé hier à la remise en liberté provisoire de Gilles Côté inculpé de huit chefs relatifs à l'enlèvement et à la séquestration de sa compagne ainsi qu'à l'utilisation d'un fusil de calibre 12 mardi après-midi au lac Lovering.

Le prévenu, âgé de 38 ans, comparaitrait alors devant le juge Michel Côté de la Cour du Québec.

Le défenseur Jean Couture a obtenu un délai jusqu'à mardi afin d'avoir une consultation avec psychiatre dans cette affaire.

Côté est donc resté écroué en attendant d'être ramené devant le tribunal pour son enquête sur cautionnement.

Le suspect s'était rendu aux policiers de la SQ intervenus en marge de cet épisode sur la 110e Avenue dans le canton de Magog.

Selon une source policière, Mme Manon Lavallée, la compagne de Côté, est arrivée à cet endroit vers 16 h. 30 en projetant prendre un objet dans une camionnette stationnaire pendant qu'une amie l'attendait dans un véhicule.

L'accusé serait alors sorti avec une arme et aurait tiré quelques coups de feu à l'extérieur.

La conductrice a quitté les lieux pour se rendre dans le voisinage téléphonique à la police.

L'inculpé est soupçonné d'avoir alors forcé sa compagne à entrer dans la maison sous la menace du fusil.

Une discussion a suivi au cours de laquelle Côté aurait tenté de convaincre sa femme de ne pas le quitter et essayé de la retenir.

D'autres coups de feu ont été tirés dans le réfrigérateur, la cuisinière, le plancher et la porte patio.

Mme Lavallée a pu communiquer de la maison par téléphone avec la police pendant cet épisode.

Côté aurait lui-même téléphoné à la police pour lui faire part de son intention de se rendre et d'une demande d'aide.

La police a trouvé l'arme chargée sur la table de la cuisine après que ce dernier eut quitté la maison.

Sous le coup d'un choc, Mme Lavallée a été transportée en ambulance à l'hôpital La Providence qu'elle a pu quitter un peu plus tard.

L'enquête policière était dirigée par l'agent François Dumas et l'opération a impliqué une vingtaine de policiers des postes de Sherbrooke et Coaticook.

Au palais de justice, Me Couture a montré à son client une copie de la dénonciation contenant huit chefs de braquage d'une arme sur Mme Lavallée, enlèvement, séquestration, utilisation d'une arme à feu de manière négligente pendant cet épisode, menaces et de méfait à son mobilier.

Il a opté pour un procès devant un juge et un jury après renoncé à la lecture de l'inculpation.

La procureure Andrée Marchand est aussitôt intervenue pour s'opposer à l'élargissement du prévenu.

## Les riverains du Petit lac Brompton pourront-ils se payer un réseau d'aqueduc et d'égout?

Michel MORIN St-Denis-de-Brompton

À la demande des riverains du Petit lac Brompton, l'administration municipale de Saint-Denis-de-Brompton mène actuellement une étude qui permettra de juger de la pertinence de doter ce secteur d'un système d'aqueduc et d'égout.

Les résidents permanents ou saisonniers de Petit lac Brompton, tous comme ceux du Grand lac et du lac Desmarais, possèdent leurs propres installations sanitaires. Certains propriétaires voudraient tout de même que le pourtour de ces plans d'eau soit mieux protégé par la mise en place d'infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Dans les limites de Saint-Denis-de-Brompton, seuls le secteur du village et du lac Montjoie sont desservis par un réseau municipal d'égout. Pour étendre ce réseau aux trois autres plans d'eau, il faudrait nécessairement investir des sommes considérables, ce qui

pourrait constituer, aux yeux du maire Jean-Guy Tanguay, un irritant non-négligeable.

«Je ne veux pas spéculer, mais quand les riverains prendront connaissance des coûts que ce projet pourrait engendrer, je pense que plusieurs d'entre-eux vont déchanter. Mais si leur réaction est positive, nous n'avons pas d'objection à analyser le projet en profondeur», de commenter le maire de Saint-Denis-de-Brompton.

### Conformité

Parallèlement à cette étude de faisabilité, la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton a effectué un relevé de toutes les installations sanitaires en bordure du Grand et Petit lac Brompton, de même qu'au lac Desmarais.

Une soixantaine d'installations ont été jugées non conformes et des avis de correction ont été adressés aux propriétaires concernés.

NDLR: Une erreur dans le traitement des informations reçues a fait en sorte qu'un texte publié dans La

Page des jeunes, hier, était signé par Patrick Duquette alors qu'il a été écrit par Patrick Paquette.

## Stéphane Gagnon cité à son procès pour la tentative de vol qualifié chez Sears

Sherbrooke

Stéphane Gagnon, 30 ans, de Birchton, a été cité à son procès pour répondre d'une tentative de vol qualifié et d'utilisation négligente d'une arme à feu le 10 juillet au magasin Sears, à Sherbrooke.

Son avocat Patrick Fréchette avait dispensé la procureure Suzanne Dubé de soumettre une preuve à l'étape de l'enquête préliminaire hier devant le juge Michel Côté de la Cour du Québec.

Gagnon poursuit présentement une thérapie au Centre Corps, âme et esprit en attendant son procès le

29 septembre.

On se souviendra qu'il avait été arrêté par la police locale après avoir été maîtrisé par un agent de sécurité du magasin près d'une caisse.

## LA LOTTO 6 / 49

2-4-8-9-22-34 (48)

## L'EXTRA

517539

## LA QUOTIDIENNE

880-4976

**RÉSULTATS**  
Tirage du 93-07-28

6	8	10	12	15
22	30	34	35	36
40	50	51	52	54
58	60	61	63	64

Prochain tirage: 93-07-29  
T.V.A. le réseau des tirages  
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**J'AI ME L'EAU**  
C'EST CLAIR!

Qu'est-ce que l'eau?

L'eau ne représente pas la même chose pour tout le monde. Elle possède des propriétés physiques et chimiques uniques: on peut la faire geler, fondre, évaporer ou chauffer, et la mélanger. Dans des conditions normales, l'eau est un liquide composé de molécules faites d'un atome d'oxygène et de deux atomes d'hydrogène (H<sub>2</sub>O). À l'état pur, l'eau est incolore, insipide et inodore; elle se solidifie à 0 celsius et se gazéifie à 100 celsius.

L'arrosage est non recommandé pour aujourd'hui et est interdit pour Lennoxville.

\* Veuillez consulter votre règlement municipal pour l'arrosage de vos pelouses.

Pour information  
AQTE Estrie: 566-5138  
En collaboration avec  
AQTE / La Tribune

**CONCOURS**

# Cadeau à mon voisin

**250\$ à gagner**

Établissez le contact avec vos NOUVEAUX VOISINS en leur faisant parvenir La Tribune GRATUITEMENT POUR 1 SEMAINE. Ça facilite le bon voisinage!

Vous n'avez qu'à nous faire parvenir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de votre NOUVEAU VOISIN et ce dernier recevra La Tribune POUR 1 SEMAINE.

Vous serez ainsi éligible au GRAND TIRAGE DE 250\$ qui aura lieu le vendredi 6 août 1993.

C'est facile, complétez le coupon qui suit et faites parvenir le tout à:  
Concours "CADEAU À MON VOISIN" C. P. 2450, Sherbrooke, Québec J1J 4H4

**Concours La Tribune, Cadeau à mon voisin**

Mon voisin	Ma participation au tirage
Nom	Nom
Adresse	Adresse
No. de tél.	No. de tél.

Répondez à la question suivante: 16 + 34 x 3 + 2 = .....

Pour informations: 564-5470

Les règlements de ce concours sont disponibles au bureau de La Tribune

**La Tribune**

# BINGO Soleil I

JUSQU'À **1000\$** À GAGNER!

VOICI LES NUMÉROS DU JOUR ...  
**MARATHON CARTE JAUNE**

**I-28, N-32**

Les règlements de participation de ce concours sont disponibles aux bureaux de La Tribune, 1950, rue Roy, Sherbrooke.

POUR VOUS ABONNER COMPOSER 564-5466 EXTÉRIEUR, 1-800-567-6034

**CARNETS**

Les Journées sont trop courtes pour LAURENT FLAMAND de Cellulaire Flamand qui est à mettre une dernière main à son tournoi de golf de nuit qui aura lieu le 14 août à Venise. Le tournoi va réunir 144 joueurs et les profits de l'activité seront remis à la Fondation Rock Guertin ainsi qu'à l'Association des Anciens du Séminaire Salésien. Laurent a indiqué qu'il y avait encore un couple de places libres... -0-

La rumeur voudrait que STEPHAN LEBEAU soit accompagné de la coupe Stanley au moment du tournoi Lebeau-Lefebvre sur les allées du SCC le 17 août prochain... -0-

DANIEL MARCOUX, l'homme derrière la seconde Classe de golf Sun Life sur les allées du SCC, a indiqué que LEE WATCHORN, directeur général des opérations au Canada, allait être présent le vendredi 6 août prochain afin de participer au tournoi. On sait que les profits sont versés à La Rose des Vents... -0-

Lorsque JOHANNE VALANCE, animatrice à Câble 11, participe à des ventes de garage, elle devrait penser sérieusement à déménager au premier étage ou au sous-sol. Elle pourrait ainsi retourner à son appartement plus facilement sans avoir à affronter des talus.

CLAUDE AINSLEY de la rue Murier à Rock Forest a trouvé un moyen efficace de se protéger des orages tout en profitant de l'été. Il a installé sa tente-roulotte sous son abri d'auto... -0-

Il arrive quelquefois à PIERRE AUGER d'être distrait, d'être absent, d'avoir l'esprit ailleurs. Bref, de ne pas trop se rappeler de ce qu'il vient de faire. Récemment, toute la maisonnée cherchait désespérément KAWA, le petit épagneul qui semblait avoir fait une fugue. Par le plus pur des hasards, l'ami PIERRE est allé fureter du côté du garage et il a aperçu KAWA tout penaud, emprisonné dans la voiture. Depuis, KAWA ne considère plus PIERRE comme son meilleur ami... -0-

**La Tribune**

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:  
Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

Livraison à domicile:  
- Carnets et carnets motorisés  
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le client: \$3.43  
taxe de vente du Québec: 28  
Coût à l'abonné: \$3.71

ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No. 1359

Abonnement par la poste au Canada, sauf envois destinés par camelot et camelots motorisés

**TERRITOIRE IMMÉDIAT:**  
1 an \$55.00, TPS \$10.85, TVG \$3.27 = \$79.12  
6 mois \$31.00, TPS \$6.67, TVG \$3.63 = \$48.54  
3 mois \$22.00, TPS \$4.94, TVG \$3.63 = \$34.57

**HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:**  
1 an \$210.00, TPS \$47.70, TVG \$17.98 = \$275.68  
6 mois \$130.00, TPS \$29.10, TVG \$11.13 = \$170.23  
3 mois \$85.00, TPS \$19.95, TVG \$7.28 = \$112.23  
1 mois \$35.00, TPS \$8.25, TVG \$3.00 = \$46.25

**AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS:**  
1 an \$600.00, 6 mois \$360.00, 3 mois \$240.00, 1 mois \$105.00

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos flashées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

## Actualité en bref

### Il reçoit deux cartes d'assurance maladie

**Sherbrooke (IL)** - Avez-vous essayé de joindre la Régie de l'assurance maladie du Québec dernièrement? Vous vous êtes probablement cogné le nez à un système de renseignements enregistré ou sans aucun doute à une ligne en attente. Eh bien! Roger Dionne de Fleurimont aussi.

M. Dionne a reçu deux cartes d'assurance maladie identiques, avec la même photographie, la même signature et le même numéro. Il a reçu la première le 15 juin dernier et la seconde environ trois semaines plus tard.

«J'ai effectué une centaine d'appels à la Régie. C'est toujours occupé. Je ne comprends pas. Est-ce qu'ils décrochent le téléphone en arrivant le matin?» a lancé le résident de Fleurimont à bout de patience.

«Comme la photographe de l'Hôtel-Dieu a envoyé deux photos à la Régie, peut-être deux préposées ont-elles fait chacune une carte ne sachant pas qu'on m'en avait déjà envoyé une», a tenté d'expliquer M. Dionne.

La Régie a adopté la nouvelle carte avec photographie afin de contrôler le nombre de cartes en circulation et limiter la fraude.

La Tribune a logé nombre d'appels auprès de la Régie, mais a rencontré les mêmes problèmes que M. Dionne. La ligne 1-800 ne déroule pas et le numéro de téléphone direct débouche sur un système de renseignements enregistré.

C'est alors que la voix aimable d'un homme ou d'une femme nous fait étalage des différents renseignements que le service peut nous exposer. Mais lorsque l'on presse le zéro pour entrer en contact avec la téléphoniste... Oups! Elles sont toutes occupées et on nous raccroche la ligne au nez en suggérant poliment de ressayer un peu plus tard.

### La GRC récolte 177 plants de mari à Rock Forest

**Rock Forest (PSJ)** - Les agents de la G.R.C. ont fait la récolte, hier après-midi, en arrachant 177 plants de marijuana qui poussaient «comme par hasard» dans un boisé de Rock Forest. Les plants avaient de deux à cinq pieds de hauteur et on estime que, rendus à maturité (soit environ six pieds) chaque plan aurait pu produire une livre de marijuana valant jusqu'à 1000 \$. De quoi faire pleurer les cultivateurs... en herbe, c'est vraiment le cas de le dire.

Les policiers ont également saisi des lampes, des outils et de l'engrais, tout le kit du parfait petit jardinier, quoi. Aucune arrestation n'a encore été effectuée au sujet de cette culture, mais si on trouvait un coupable, il pourrait maintenant récolter jusqu'à... sept ans d'emprisonnement.

Une opération similaire s'est déroulée dans la région de Garthby, où 341 plants ont été arrachés. Dans les deux cas, les policiers de la G.R.C. de Sherbrooke et de Thetford Mines étaient assistés du personnel de Faune, Chasse et Pêche.

### Marc-André Péloquin s'apprête à passer au NPD

**Sherbrooke** - Après avoir claqué la porte du Bloc québécois dans Richmond-Wolfe, Marc-André Péloquin s'apprête à poser sa candidature pour représenter le Nouveau parti démocratique (NPD) dans ce comté aux prochaines élections.

L'annonce officielle viendra vraisemblablement le 4 août alors que le secrétaire général du parti, Peter Julian, doit être de passage en Estrie.

M. Péloquin a quitté le Bloc avec fracas lorsque Gaston LeRoux a été préféré à Serge Boissonneault pour représenter ce parti dans Richmond-Wolfe. Alors vice-président de l'Association de comté du Bloc québécois, il a dénoncé l'infiltration des péquistes qui ont fait pencher la balance en faveur de M. LeRoux.

### Abénakis et souveraineté: d'abord, les vacances

**Odanak (GP)** - Il a été impossible d'obtenir hier des commentaires des Abénakis d'Odanak sur les déclarations du chef mohawk Joe Norton à propos de l'indépendance du Québec.

«C'est son opinion, peut-être l'opinion de plusieurs autochtones, mais pas nécessairement de tous», confie André Gill, chef de bande intérimaire, en l'absence du chef, Fernand Robert O'Bomsawin, en vacances annuelles.

M. Gill soutient ne pas être au courant des déclarations de M. Norton et ne sent pas non plus mandaté pour formuler des commentaires au nom des Abénakis.

## Le gel des salaires prendra effet en 1995 et 1996, un an plus tôt que ce que prévoit la loi 102

# OUI unanime des 89 cols bleus

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Les cols bleus de la Ville de Sherbrooke ont ratifié hier en fin d'après-midi l'entente de principe sur le gel des salaires intervenue la semaine dernière entre leur syndicat et l'employeur.

Les 89 syndiqués présents à une assemblée générale ont approuvé à l'unanimité un gel des salaires pour 1995 et 1996, à la suite des pourparlers avec l'administration municipale entourant la loi 102 du gouvernement du Québec.

«La loi 102 prévoyait qu'on gèle nos salaires en 1996 et 1997, à la fin de notre contrat, mais on a négocié pour avoir le gel en 1995 et 1996 parce qu'on trouvait ça trop loin. Tout l'aspect monétaire de 1995 qui était signé (deux pour cent de hausse de salaire) on le reporte au 1er janvier 1997», a expliqué hier soir le président du local 2729 du Syndicat canadien de la fonction publique, Alain Lafond.

Une lettre d'entente doit être signée avec la Ville, probablement aujourd'hui.

Fait à signaler, le syndicat a signé la semaine dernière un nouveau contrat de travail de trois ans (1993, 1994 et 1995) pour les 350 cols bleus de la Ville.

A la différence des policiers et des pompiers, les cols bleus ont refusé de céder à la Ville des journées de travail sans solde lors des négociations sur la loi 102.

«On ne donne pas de journée parce que déjà dans notre nouvelle convention collective, il y avait une récupération sur le temps supplémentaire et la nouvelle grille salariale pour les nouveaux employés», explique Alain Lafond.

Ce dernier souligne que ces concessions représentent 1,3 pour cent de la masse salariale en 1993 et «ça peut aller jusqu'à 1,6 pour cent dans les années à venir».

«La loi disait un pour cent, nous on donne 1,3 pour cent à vie. On a fait des concessions parce qu'on veut garder nos jobs», ajoute-t-il.

Et à son avis, les cols bleus sont heureux de l'accord.

«Ça a bien passé, on ne voulait pas perdre des congés fériés», dit-il.

Le maire de Sherbrooke, Paul Gervais, a l'intention de soustraire la Ville de la loi 102 s'il arrive à

s'entendre avec tous les syndicats sur un gel des salaires.

Il lui reste à arriver à un accord avec le syndicat des cols blancs et celui d'Hydro-Sherbrooke.

Cette loi donne aux municipalités le pouvoir de décréter un gel des salaires des fonctionnaires pour deux ans, de même que la récupération d'une somme équivalente à un pour cent de la masse salariale.

Les municipalités ont jusqu'à la mi-septembre pour se soustraire à cette législation et, jusqu'ici, plus de 20 d'entre elles en Estrie ont posé le geste.

## Chassé de la Wellington, le libraire part en guerre

□ Mario Bastiani affirme détenir une pétition de 1000 noms

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Le libraire Mario Bastiani conteste l'avis d'éviction émis à son endroit par le Comité de développement et d'aménagement du centre-ville de Sherbrooke qui l'oblige à quitter pour le 16 août le local du 164 Wellington nord qu'il loue depuis deux ans.

«Lundi je me présente au conseil municipal avec une lettre d'avocat et une pétition de 1000 noms», affirme M. Bastiani après avoir reçu un avis de 30 jours daté du 16 juillet.

Ce dernier a placardé les vitrines de sa librairie, «Pareil à Paris», de coupures de presse relatant le projet du Comité et de la pétition qu'il entend remettre au conseil municipal.

La Ville de Sherbrooke a annoncé en juin l'achat au coût symbolique de 1 \$ du 164 Wellington nord, l'ancien magasin Greenberg, de la succession Raymer, propriétaire des lieux.

A cette occasion, M. Bastiani avait reproché à la Ville «de tasser la culture pour mettre de l'apparence et de la mode».

Le Comité de développement et d'aménagement du centre-ville de Sherbrooke compte y développer un incubateur commercial et un centre de la mode, tandis que les pourparlers pour la venue de la station

de radio communautaire CFLX se poursuivent.

Le Comité doit déboursé 100 000 \$ pour l'acquisition du terrain, tandis que des travaux de rénovation de 283 000 \$ sont prévus pour remettre en état l'immeuble et procéder à la réfection de la façade.

M. Bastiani estime avoir un bail valide jusqu'au 15 juin 1994 et n'a pu dénicher encore un autre local pour s'installer et continuer à vendre des livres d'occasion.

Le libraire dit craindre que l'ancien Greenberg soit en fait transformé en un commerce et que le projet du comité soit laissé en plan.

Et à ce sujet, le directeur du Comité, Mario Lebeau, affirme que «le projet original est toujours là» et que plusieurs locataires occuperont les lieux.

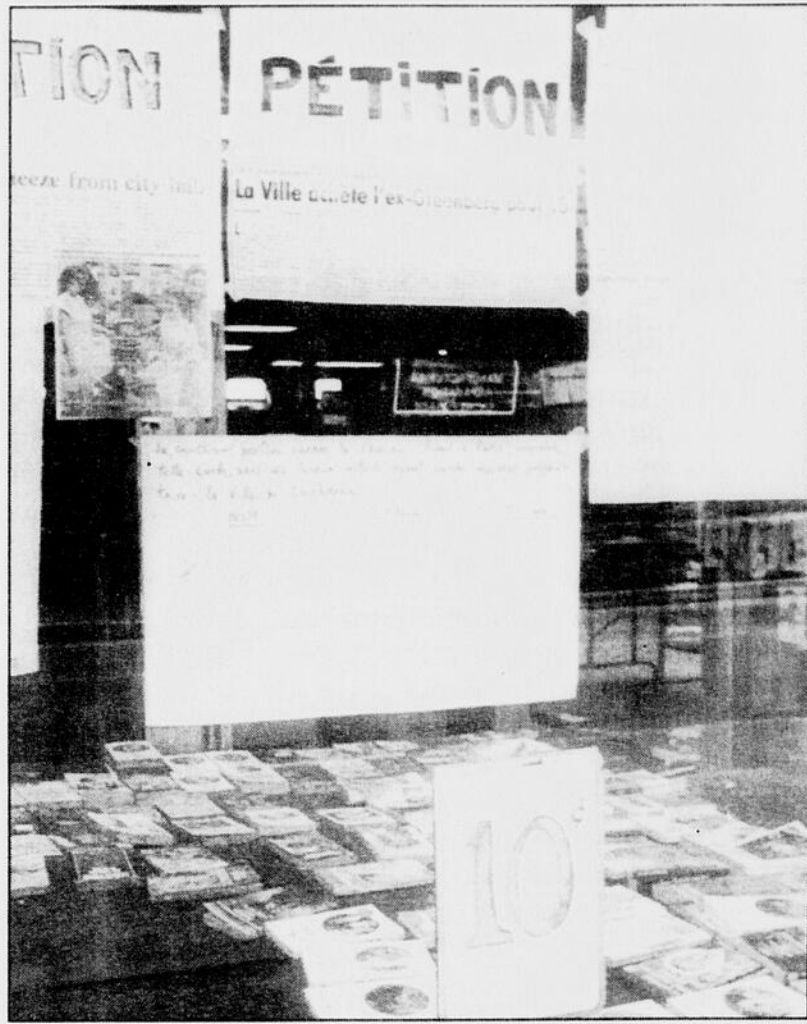
«Il reste la signature des baux», dit-il.

«Les rénovations débiteront en août et il y aura une conférence de presse avant la fin du travail», mentionne M. Lebeau.

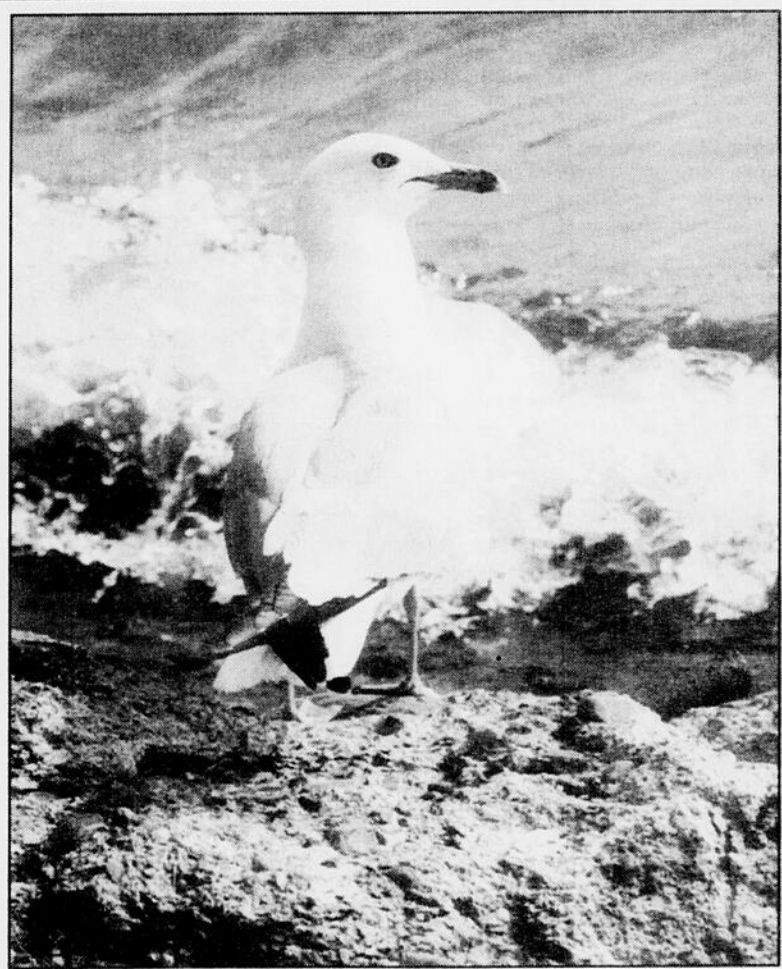
Il soutient d'autre part que le libraire Bastiani n'a pas de bail, mais plutôt «une entente de 30 jours ou 30 jours».

Mario Lebeau signale aussi que le Comité est prêt à aider M. Bastiani dans la recherche d'un nouveau local.

«C'est quand même un commerce intéressant, sauf qu'on a un projet important», fait-il valoir.



La Ville donne un peu plus de deux semaines au propriétaire de la librairie «Pareil à Paris», Mario Bastiani, pour quitter son local du 164 Wellington Nord à Sherbrooke. Il refuse de céder.



## Un authentique vacancier

Ce goéland, surpris sur la plage de la pointe Merry à Magog, juste en face du kiosque à patates frites, a pris une pause pour humer l'air du large.

## La mère de Coleraine condamnée à 30 mois d'emprisonnement

# Le juge: «C'était carrément de la torture»

Nelson FECTEAU Thetford Mines

L'honorable juge Michel Babin de la Cour du Québec n'a pas été tendre à l'endroit de la mère du couple de Coleraine qu'il a condamnée à trente mois d'emprisonnement.

«Il s'agit là d'une affaire triste et répugnante qui pourrait inciter à se laisser aller à la colère mais il faut que la justice soit rendue dans le calme et la pondération même si les faits reprochés sont répugnants.»

Le juge Babin a classé au nombre des faits aggravants la durée des crimes, commis de 1968 à 1973 dans un cas et de 1982 à 1991 dans d'autres. Il n'a pas hésité à utiliser

les mots violence et torture. «Dans le cas d'une brûlure comme celle infligée à l'aînée qui a été trempée dans l'eau bouillante, c'est carrément de la torture et ce qui est plus grave, cette violence était dirigée par la mère contre ses propres enfants.»

«Les enfants doivent s'attendre à de l'amour de leurs parents, ils doivent s'attendre à en garder un souvenir agréable. Dans ce cas-ci, je les comprendrais de ne pas avoir de souvenir agréable. La violence a détruit leur enfance, une enfance à laquelle ils avaient droit. Normalement, on reçoit éducation et amour de ses parents. Ils n'ont reçu ni l'un ni l'autre.»

Le juge Babin ajoutait: «Les animaux, instinctivement, protègent leurs petits. On pourrait s'at-

## Fini les sensations fortes sur le Grand lac Brompton

□ Les municipalités riveraines veulent former une patrouille nautique

Michel MORIN Saint-Denis-de-Brompton

À l'instar du lac Memphrémagog, le Grand lac Brompton et ses riverains amateurs protégés contre l'assaut des amateurs de vitesse nautique, peu scrupuleux du bruit que dégagent leurs engins, par l'instauration d'une patrouille nautique.

Déjà, les quatre municipalités dont le territoire borde le Grand lac Brompton ont entamé des discussions qui devraient conduire à la mise sur pied de cette patrouille nautique. Les municipalités de Saint-Denis-de-Brompton, de Brompton Gore, de Saint-Elie d'Orford et d'Orford ont discuté de la chose. Cette patrouille pourrait être mise sur pied cette année même. Sinon, le grand plan d'eau peut être assuré d'avoir sa propre patrouille dès le printemps prochain.

Jean-Guy Tanguay, le maire de Saint-Denis-de-Brompton dont la municipalité revendique la plus large proportion de territoire en

bordure du lac, a souligné que les différentes administrations municipales participent financièrement au projet, à l'exception de Saint-Elie-d'Orford qui ne possède qu'une maigre bande de terrain donnant sur le Grand lac Brompton.

Un accord de principe quant à la pertinence de se doter d'une telle patrouille semble d'ailleurs acquis auprès de tous les édiles municipaux. Reste à établir la participation de chaque municipalité à ce projet, laquelle participation pourrait être déterminée soit en fonction de l'évaluation foncière respective propre au Grand lac Brompton, soit en fonction des pieds linéaires de façade donnant sur le plan d'eau.

Les municipalités devront dans un premier temps procéder à l'achat d'une embarcation motorisée, en plus d'assumer le traitement salarial des quelques employés saisonniers mandats pour faire respecter l'ordre sur le lac Brompton.

«Les gens qui seront engagés auront le pouvoir d'émettre des infractions contre les plaisanciers qui ne respectent pas la vitesse per-

mise, ou qui ne se soucieront pas de la protection à accorder au littoral. Parce que nous allons prévoir une bande de protection des rives qu'il ne faudra pas dépasser, tant pour la préservation du littoral que pour la tranquillité des riverains, explique le maire Tanguay. Les bateaux comme les motomarines sont soumis aux mêmes règles.»

### Plaintes

Malgré l'affluence qui caractérise le Grand lac Brompton en cette période de vacances estivales, le maire Tanguay signale que peu de plaintes ont été acheminées jusqu'à maintenant contre les amateurs de vitesse, ou encore contre le bruit.

«Deux ou trois, à ma connaissance», dit-il.

Mais il n'en demeure pas moins que les élus ont remarqué depuis quelques années que le Grand lac Brompton était devenu synonyme de sensations fortes pour d'aucuns qui raffolent de la vitesse.

L'instauration d'une patrouille nautique, du reste, fait également l'affaire de l'Association de protection du Grand lac Brompton qui a souhaité sa mise sur pied.

dépassée par les événements qui croyait ne pas faire pire que les autres et qui était, en fait, victime de sa propre enfance.

### Faits nouveaux

La représentation sur sentence de Me Ouellette a permis d'apprendre que l'accusée était fille adultérine d'une mère amérindienne et d'un père invalide. La famille devait souvent se servir au dépôt municipal pour ses besoins les plus pressants.

Le juge Babin a affirmé qu'il n'y avait pas d'équation entre pauvreté et absence de valeurs sociales et que le fait d'être enfant illégitime ne changeait rien à la situation. «Quant aux Indiens, ils sont comme nous, aussi favorisés sinon plus.» Puis, le juge a baissé la tête

avant de poursuivre. Il a aussi signalé que le fait d'avoir été élevé dans la violence ne devait pas servir d'excuses aux actes commis par l'accusée.

Le juge Babin a conclu son jugement en affirmant que la sentence se devait de refléter la réprobation sociale, ce qui était un peu le cas, et qu'elle se devait d'être dissuasive à l'endroit de l'accusée et des autres parents. «Je souhaite qu'elle n'ait plus d'enfants à sa charge», a-t-il conclu avant d'imposer à la mère trente mois pour le premier chef d'accusation et deux ans à être purgés concurremment pour chacun des quatre autres chefs d'accusation.

# Éditorial

La Tribune

Jean-Guy Dubuc, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste en chef adjoint

## Les provocateurs autochtones

Roch BILODEAU

Il se passe actuellement des choses très troublantes dans notre petit coin du monde. Certains semblent n'avoir rien de mieux à faire que d'exacerber les tensions et de nourrir un dangereux climat de confrontation. À la suite de la Fondation Cit-Can qui a eu la brillante idée d'injurier le Québec au bord de nos frontières dans l'État de New York, voilà que le chef mohawk de Kahnawake donne dans la provocation pure et simple.

C'est le mot: provocation. Car en prétendant défendre les intérêts des siens, Joe Norton suscite en fait l'hostilité de tous les autres à leur endroit. À propos des souverainistes québécois, M. Norton dit que leur objectif est à la fois illégitime et irréalisable en raison des droits autochtones. De ceux qui parlent de la souveraineté du Québec dans un sens ou l'autre, il affirme qu'ils agitent un épouvantail et qu'il faudrait régler leur compte «avec des gants de boxe». Et de l'ensemble du peuple francophone canadien, il nie l'existence même, rien de moins.

M. Norton s'exprimait ainsi devant l'Assemblée des premières nations. C'est un forum important pour les autochtones. En principe, ils devraient s'en servir pour examiner les nombreux problèmes de leurs diverses communautés et afin d'élaborer un consensus réaliste autour des politiques susceptibles de les résoudre. Peut-être que la plupart des chefs autochtones se livrent sérieusement à cet exercice. Mais dans ce cas, ils devraient être terriblement gênés et embarrassés par les déclarations fanatiques et délirantes de Joe Norton. Leur silence est approbateur et complice.

Les autochtones revendiquent un statut particulier; ils voudraient que leur mode de vie soit reconnu et mieux protégé par nos lois; ils se plaignent du peu de considération et d'importance que notre société leur accorde. Bref, ils exigent davantage de respect et d'égard pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire les premiers habitants du pays.

Mais comment peuvent-ils espérer tout cela s'ils ne respectent rien eux-mêmes? D'accord, l'option souverainiste est discutable et abondamment discutée, mais sa légitimité démocratique n'est nullement remise en cause même par les plus ardents fédéralistes. Et bien sûr, on peut discuter longuement à savoir si le Québec forme une société distincte ou une véritable nation, mais il faut être totalement inconscient pour nier la réalité d'un peuple fondateur de langue française. Enfin et surtout, on avouera que c'est un bien étrange principe qui permet d'une part de réclamer la sage et attentive compréhension des interlocuteurs tandis que d'autre part, on en appelle presque ouvertement à l'affrontement sinon carrément à la violence.

Si Joe Norton était unique en son genre, ce serait moins inquiétant. Mais on sait de quelle ignoble démagogie sont aussi capables certains autres porte-parole autochtones. Et le chef des chefs lui-même, Ovide Mercredi, frise parfois les limites de la propagande haineuse. C'est triste et malheureux pour tous ceux qu'ils représentent.

Il faut absolument en arriver à un terrain d'entente avec les premières nations. Mais ce n'est sûrement pas en laissant des extrémistes comme Joe Norton parler en leur nom, que les autochtones parviendront à établir une relation constructive avec ceux qui les entourent. Ils ont un grave problème de leadership. Pire que le nôtre. C'est dire.

### ANALYSE

## L'Islam s'éveille en Europe occidentale

par ELAINE GANLEY d'après Associated Press

De Marseille à Munich, à travers l'Europe occidentale, l'Islam se mobilise de plus en plus pour affirmer son identité ou défendre ses spécificités.

Les musulmans ne se contentent plus d'une vie marginale et expriment des exigences allant d'écoles coraniques à la viande «hallal» préparée selon les rites islamiques. Ils veulent surtout être reconnus dans des pays qui sont pour la plupart des pays d'adoption.

La plupart des musulmans ouest-européens, immigrants pauvres aux racines étrangères, sont à la fois isolés sur les plans économiques et culturels et jugés souvent comme les premiers responsables d'un chômage et de coûts sociaux en hausse.

Les musulmans et les experts sont d'accord pour constater un «éveil», une prise de conscience parmi les musulmans du Vieux continent. Et ils craignent que cela prenne une tournure plus crispée, voire violente, en l'absence de réaction des pays hôtes.

«Potentiellement, chaque musulman peut être un militant ou un extrémiste si la situation l'exige», estime Ahmed Akbar de la Faculté d'études orientales à l'Université de Cambridge. «De nombreux musulmans pensent que, quoiqu'ils fassent, au moment décisif, tout le monde s'en fout. Cela alimente la théorie selon laquelle il vaut mieux être fort et adopter une attitude de confrontation.»

### Les institutions

Pour les musulmans, l'Europe doit changer de comportement envers l'Islam, en prenant notamment des mesures concrètes acceptables pour des sociétés occidentales. Ils réclament notamment que de la viande hallal soit disponible dans les hôpitaux, écoles et autres institutions publiques, des écoles coraniques et des cimetières musulmans, ou encore la permission pour les musulmanes de se couvrir la tête dans les écoles publiques.

Les plus extrémistes vont même jusqu'à demander le droit d'avoir recours au droit islamique en matière de mariage, de divorce, d'héritage et autres questions régulant la vie familiale. En Grande-Bretagne, un parlement islamique tente de promouvoir la loi islamique.

Cette «ré-islamisation» est inspirée par un militantisme qui a déferlé sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord depuis la révolution iranienne de 1979. Elle est alimentée par une population musulmane croissante qui s'enracine et recherche une identité pour se protéger des discriminations.

Les experts estiment que l'Europe occidentale compte environ 14 millions de musulmans — une estimation difficile à faire puisque nombre d'entre eux sont citoyens des États où ils vivent et que d'autres sont des immigrés clandestins. Ils ont mis en place un vaste réseau de mosquées et d'associations.

Plusieurs pays ont répondu à leurs demandes. Les Pays-Bas, par exemple, ont des écoles coraniques. Plusieurs pays reconnaissent la pra-

tique de l'Islam mais les musulmans se plaignent du peu de place qui leur est accordée par les autorités en France, pays du continent qui en compte le plus avec quelques cinq millions. Ils craignent aussi les conséquences indirectes de la nouvelle législation luttant contre l'immigration clandestine.

### Manipulations

Les jeunes musulmans «risquent d'être manipulés par des mouvements extrémistes étrangers et jetés dans la gueule du loup», juge Abdallah Ben Mansour, qui dirige l'Union des organisations islamiques de France. «Ils pourraient devenir une bombe à retardement qui explosera un jour.»

À Paris, les autorités sont tout particulièrement inquiètes du militantisme islamique d'associations comme la Fraternité algérienne de France, qui défend les idées des fondamentalistes du Front islamique du salut (FIS, interdit en Algérie). Sa publication vient d'être interdite sous deux titres successifs.

Plus de 80 mouvements islamiques rivaux existent en Europe occidentale, la plupart contrôlés au moins partiellement par des gouvernements étrangers — de l'Algérie à l'Arabie saoudite. Pour les pays européens, cette compétition signifie qu'il est plus difficile de trouver un interlocuteur représentatif unique capable d'influencer l'ensemble des fidèles. Et l'influence de puissances étrangères encourage la perception d'un Islam menaçant.



### TRIBUNE LIBRE

## Les anglophones doivent comprendre

Un sondage récent nous révèle que les Québécois sont pour la plupart d'accord avec les assouplissements de la loi 86 en matière d'affichage. Personne, à ma connaissance, n'a encore contredit l'affirmation souvent entendue que nous sommes parmi les nations les plus généreuses du monde à l'égard de leur minorité. Nulle part ailleurs peut-on trouver une minorité linguistique disposant d'institutions et de services comparables à ce que les Anglo-Québécois disposent au Québec.

Mais comment alors en serions-nous venus à nous faire traîner dans la boue devant l'ONU et caricaturés comme une société privant ses membres de l'importante liberté individuelle d'expression? (...)

Il nous faut, à mon avis, nous tourner du côté de l'évaluation à faire des résultats apportés par la loi 101, et jusqu'à un certain point par les autres lois linguistiques qui l'ont précédée, les lois 63 de Jean-Jacques Bertrand et 22 du premier gouvernement Bourassa pour juger les progrès faits par la langue française au Québec depuis environ 30 ans. Nous nous sommes parfois laissé dire qu'avec la loi 101, nous nous étions vengés sur la communauté anglophone de notre incapacité de maintenir le taux de croissance naturelle qui était le nôtre jusqu'au début des années 1960. Et nous avons souvent encaissé sans même présenter de défense.

La question est de savoir si nous sommes responsables, en tout ou en partie, via les actions posées par le gouvernement dont nous avons le contrôle ou par des gestes posés par des individus issus de la collectivité majoritaire, de l'apparente menace qui flotte, au plan numérique, sur la minorité anglo-québécoise. La réponse à cette question est évidemment «oui». C'est la majorité francophone québécoise qui a fait du français la langue officielle du Québec, qui a obligé les immigrants à fréquenter l'école française et qui tente de faire du français la langue normale de travail au Québec. C'est aussi un gouvernement issu de la majorité francophone qui a imposé l'usage du français dans l'affichage commercial. Mais depuis quand un gouvernement, élu démocratiquement et utilisant des moyens démocratiques, devrait-il gouverner à l'encontre des intérêts de la ma-

rité de ses citoyens? Je pensais, n'en déplaise à M. Ryan, que c'était ce qu'on reprochait à l'Afrique du Sud.

En fait, les problèmes de la minorité anglophone du Québec ont commencé avec la Révolution tranquille c'est-à-dire au moment où le peuple québécois a décidé de se prendre en main avec le Conseil d'orientation économique, la nationalisation de l'électricité, la Caisse de dépôt, les diverses sociétés d'État créées à l'époque de la Révolution tranquille, le développement de la coopération. Bien avant l'adoption de la première loi linguistique en 1969, la majorité francophone avait commencé à faire comprendre aux Anglo-Québécois qu'elle n'accepterait plus de se laisser traiter, chez elle, comme une minorité. C'est à ce moment précis, c'est-à-dire au moment où les Anglo-Québécois ont compris qu'il leur serait dorénavant beaucoup plus difficile de se comporter en colonisateur comme ils l'avaient fait jusque là, que s'est amorcé leur exode. Et un exode n'étant pas une déportation, il s'est étendu dans le temps et s'est maintenu.

Que devons-nous faire pour le prévenir? Continuer de nous laisser coloniser économiquement, culturellement et socialement par la minorité anglophone du Québec? Laisser au seul gouvernement fédéral le soin de défendre la minorité que nous étions non seulement au Canada mais ici même au Québec? Je n'ai jamais entendu parler d'un Anglo-Québécois qui ait été déporté ou dépossédé d'une façon arbitraire. Devrions-nous compenser les pertes démographiques d'une minorité qui n'accepte pas son nouveau statut de minorité et qui s'exile pour l'éviter? Au moment où on se parle, près de 40% des immigrants choisissent encore et malgré tout de vivre en anglais au Québec. Pourtant la minorité anglophone «de souche» n'a jamais été aussi fragile. Ou aurions-nous dû faire pour éviter ce grand malheur si notre croissance naturelle s'était maintenue à son niveau des années 1950? Obliger nos enfants francophones à fréquenter l'école anglaise? Je vous le demande.

Nous n'avons heureusement pas été jusque là. Nous avons généreusement maintenu les droits indivi-

duels et collectif de la minorité. Pourtant la tentation de la réciprocité était grande: nous avons volontairement oublié le sort réservé aux minorités francophones du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba, tous des endroits où nous avons été majoritaires à un moment ou l'autre de l'histoire.

J'entends déjà des personnes, par ailleurs bien intentionnées, remettre en question le caractère «généreux» du traitement réservé à la minorité anglophone québécoise et évoquer pour ce faire les «odieuses restrictions» au regard de l'affichage. Il est vrai que nous aurions pu agir autrement que de nous contenter de symboles. Peut-être aurions-nous dû limiter l'accès des étudiants étrangers aux universités anglophones québécoises. Actuellement, plus de 60% des étudiants étrangers fréquentant des universités québécoises, sont inscrits dans des institutions anglophones. Quelle image du Québec ces étudiants ramènent-ils chez eux à la fin de leurs études? Je vous le demande. Plus de 50% des étudiants fréquentant des collèges et des universités anglophones du Québec disent considérer sérieusement quitter le Québec une fois leur diplôme obtenu. Je me demande combien de temps mettrait l'Ontario par exemple à remettre en question l'existence des universités francophones ou bilingues si elle était confrontée à de telles statistiques. Et dire que l'on remet en question notre générosité! (...)

Le Québec est français et il va le demeurer. Les anglophones doivent faire le deuil de leurs intentions de compenser les désertions dans leurs rangs en exigeant de nous que nous soyons complices de notre propre assimilation par le biais de l'immigration. Parce que «Charité bien ordonnée commence par soi-même».

Jacques Ouellette  
Sherbrooke

### Bravo!

Une jeune adolescente de Sainte-Catherine de Hatley a été acceptée à l'école du Cirque du Soleil, une école où il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Cette jeune gymnaste, Geneviève Soucy, travaille cette discipline sportive avec ardeur, passion et brio depuis



Geneviève Soucy

plusieurs années. Elle pourra dorénavant jumeler la pratique de sa discipline et la poursuite de ses études. Sa grande souplesse et ses qualités d'équilibriste la mèneront à l'acrobatie. Nos meilleurs vœux l'accompagnent. Quitter les siens et son milieu si jeune n'est pas facile. (...) Nos hommages aussi aux parents. Ils ont encouragé et soutenu leur fille tout au long de ses apprentissages. Il faut aimer son enfant pour le laisser aller, permettant à celle-ci de vivre des expériences nouvelles, particulières et enrichissantes.

Lucien Pépin

Benoit Descôteaux

# Le départ du Dr Gélinas laissera un vide difficile à combler à Asbestos

Gérald PRINCE Asbestos

Le départ prochain de l'urgentologue France Gélinas, conjointe de l'anesthésiste Anh-Tai Le, laissera un grand vide à l'urgence du centre hospitalier d'Asbestos.

«Si ça continue, on va avoir de gros problèmes à l'urgence: on devra fermer certains soirs et pen-

dant la nuit», affirme le Dr Françoise Bilodeau, directrice des soins professionnels de l'institution.

Pour Mme Bilodeau, ce n'était pas une surprise d'apprendre hier dans La Tribune que le Dr France Gélinas s'en irait à Amos avec son conjoint: elle était au courant de son départ depuis quelques semaines, sans savoir quelle ville elle choisirait pour continuer sa carrière. Elle aurait bien aimé cependant que le Dr Le puisse pratiquer à Drummondville, puisque le Dr

Gélinas aurait continué à desservir Asbestos: «Le Dr Gélinas oeuvrait en moyenne 36 heures par semaine, avec des pointes de 48, à notre urgence: vous pouvez voir que cela va faire un grand vide, pas facile à combler», ajoute le Dr Bilodeau.

Alors que, selon la Régie régionale de la Santé, il faudrait 14 médecins pour desservir adéquatement l'urgence d'Asbestos, seulement six, dont certains à temps partiel, restent disponibles

présentement. Si la charge devient trop lourde, le Dr Bilodeau craint que d'autres ne démissionnent.

L'Hôpital a multiplié les efforts pour recruter des médecins à l'urgence: contact individuel par lettre avec tous les finissants en médecine, pressions auprès de la Régie régionale et du ministère de la Santé. Rien n'y fait, le Centre hospitalier n'a reçu aucune réponse, ni même un retour d'appel, conclut le Dr Bilodeau.

# Le dg de l'Hôpital Sainte-Croix se dit déçu

Gérald PRINCE Drummondville

Le directeur général de l'Hôpital Sainte-Croix de Drummondville est déçu, au nom de la clientèle que cette institution dessert, de voir que le Dr Anh-Tai Le ne vienne pas travailler à Drummondville, comme le lui demandait le ministre Marc-Yvan Côté, au moins jusqu'au 15 septembre, mais préfère aller s'installer dès la semaine prochaine à

Amos.

«Même si cette décision nous était prévisible, on peut dire que nous sommes effectivement déçus», mentionne Joaquin Bastida, d'autant plus que le départ du jeune anesthésiste signifie une perte aussi pour l'Hôpital d'Asbestos, au profit des régions dites éloignées.

Le problème de recruter des anesthésistes reste donc tout entier: ce n'est pas seulement un qu'il faut pour le 30 septembre, mais bien deux au minimum, précise M. Bastida, pour se joindre à l'unique spécialiste qui restera en poste après la prise de retraite de l'autre

anesthésiste qui travaille présentement à temps partiel.

Déçu, mais non découragé, M. Bastida se demande bien comment pourra se résoudre cet épineux problème. C'est par un plan conjoint, une stratégie d'ensemble entre le médical et l'administratif que M. Bastida pense mettre les meilleures chances de son côté: des démarches provinciales, des rencontres avec des médecins, bref toute une panoplie de moyens d'action pour tenter d'intéresser des anesthésistes à venir s'établir à Drummondville.

Pour ce qui est des actions

d'éclat, comme des démissions en bloc ou des gestes spectaculaires, il n'en a pas été question d'aucune façon jusqu'à maintenant et de telles mesures ne font pas partie des stratégies envisagées, mentionne M. Bastida. Non plus que des mouvements de concertations avec les autres hôpitaux qui pourraient vivre des problèmes similaires. En particulier, pas avec celui d'Asbestos, parce que le problème est différent: cet hôpital-ci perd un médecin omnipraticien, celui-là la possibilité d'obtenir un spécialiste.



Photo La Tribune par Guy Marchand. Un propriétaire situé en bordure du ruisseau Dory réclame du ministère de l'Environnement le remboursement des coûts que lui ont occasionnés l'abattage de ces arbres et branches qui, dit-il, ne sont pas situés sur son terrain.

# Il veut un remboursement pour des arbres abattus dans le ruisseau Dory

Guy MARCHAND Richmond

Un résident vivant en bordure du ruisseau Dory à Richmond et qui a dû faire couper des arbres et des branches afin qu'ils n'importent plus son voisin situé de l'autre côté du cours d'eau réclame du ministère de l'Environnement du Québec d'être remboursé pour cette dépense puisqu'il affirme qu'ils ne se trouvent pas sur sa propriété de la rue Wilfrid.

M. Donat Cloutier tient en effet à en informer les différents paliers de gouvernement, lui qui réclame depuis quelques années la construction d'un mur de ciment d'une longueur de 150 pieds et d'une hauteur de 15 pieds à partir du pont de la route 243 qui enjambe le ruisseau Dory. Cette solution selon M. Cloutier réglerait une fois pour toute le problème des inondations de ce secteur et éviterait l'érosion des terrains situés en bordure du cours d'eau, phénomène qui provoque le déracinement et l'affaissement des arbres dans le ruisseau.

« Ces arbres ne sont pas situés sur mon terrain à ce que je sache et

lorsqu'il se produit un affaissement dans le ruisseau comme ce fut le cas il y a trois ans, c'est moi qui est pris pour payer la facture. D'autres arbres vont tomber éventuellement et j'ai demandé au ministère de l'Environnement de venir constater la situation sur place et aussi de prendre ses responsabilités. Pour cette raison j'exige le remboursement des 400 \$ que ces travaux m'ont coûté car sur ma demande de permis à la ville de Richmond pour l'abattage de ces arbres il est bien spécifié qu'ils représentaient un danger pour le voisin», a expliqué M. Cloutier.

Celui-ci a ajouté avoir communiqué avec la Direction régionale du ministère de l'Environnement qui lui a répondu de leur faire parvenir une plainte écrite, ce qu'il a fait.

« En venant sur place le ministre va être en mesure de constater l'ampleur du problème et j'espère qu'il donnera suite à nos revendications puisqu'il semble être le seul intervenant concerné dans ce dossier. C'est du moins la réponse que j'ai obtenu du gouvernement fédéral qui ne semble pas être en mesure d'intervenir dans cette affaire», a-t-il précisé.

# La Ville de Sherbrooke incapable d'empêcher la prolifération des maisons de chambres

Sherbrooke (DD)

La Ville de Sherbrooke est incapable d'empêcher la prolifération de maisons de chambres dans le quartier ouest, ni de s'assurer que les propriétaires respectent ou non le règlement municipal en ce domaine.

«On ne peut pas contrôler ça, les maisons de chambres c'est permis. Si un bungalow avec un sous-sol est loué à plus de trois ou quatre étudiants, comment faire pour le découvrir? Ce n'est pas nécessairement illégal non plus», fait valoir le chef des services juridiques de la Ville de Sherbrooke, Pierre Huard.

Et à son avis, l'administration municipale ne peut pas non plus «vérifier qui est dans la chambre à coucher».

M. Huard reconnaît en outre qu'«on ne peut obliger (le propriétaire) à occuper les lieux, notre pouvoir ne nous le permet pas», bien que le règlement municipal sur la location de chambres stipule que «l'exercice de cet usage doit se faire au sein de son propre logement».

Le règlement limite d'autre part à quatre par immeuble le nombre de chambres pouvant être louées, mais cette mesure ne serait pas respectée dans de nombreux cas.

Lise Dubord, chef du service d'urbanisme, explique pour sa part qu'«on ne peut pas au niveau du

zonage réglementer le genre de personnes qui vivent là (dans les maisons de chambres), c'est du «people zoning».

De plus, souligne-t-elle, «la définition de ce qu'est un ménage a tellement évolué, c'est difficile à contrôler».

Selon un citoyen du quartier, Claude Demers, qui dénonce le phénomène, de plus en plus de propriétaires louent des chambres à des étudiants sans occuper eux-mêmes les lieux.

Et à son avis, des gens achètent même des résidences qu'ils transforment carrément en maison de chambres, au mépris du règlement municipal, de sorte qu'il n'est pas rare que certaines résidences soient

occupées par bien que plus quatre étudiants.

M. Demers juge que la Ville fait preuve de laxisme dans ce dossier et estime que celle-ci devrait intervenir vigoureusement auprès des contrevenants.

«Que faudra-t-il faire pour que la Ville fasse respecter son propre règlement et le caractère résidentiel du quartier? Faudra-t-il que les propriétaires du quartier contestent massivement leur compte de taxes l'année prochaine en invoquant une détérioration de leur qualité de

# Dédommagement de plus de 30 000 \$ consenti par Hydro-Québec à Melbourne

Guy MARCHAND Richmond

C'est finalement une somme de 31 215 que la Société Hydro-Québec a dû déboursier en dédommagement pour les bris de plusieurs appareils électroniques survenus le 23 mars dernier dans la région de Melbourne à la suite d'une surcharge de tension sur une ligne de transmission de 49 000 kv de son réseau de distribution.

C'est en effet ce montant qui a été confirmé par le responsable de ce dossier M. Guy Montcalm, agent négociateur pour la région Richelieu de la Société Hydro-Québec. «Au total nous avons reçu près de 210 dossiers pour des réclamations évaluées à plus de 42 500\$. Du nombre de ces dossiers environ 3

pour cent ont été rejetés puisqu'ils n'étaient pas reliés à l'incident en question. Ce sont finalement 202 dossiers qui ont été retenus», a-t-il précisé tout en ajoutant que les délais d'intervention furent rapides.

«En tout et par tout, nous avons réussi à traiter tous les dossiers en l'espace de cinq semaines et le fait de s'être rendu sur place en louant un local à l'Hôtel de ville du Canton de Melbourne afin de rencontrer les gens qui nous ont soumis des réclamations, nous ont permis d'accélérer le processus dans ce dossier qui en d'autres temps auraient pu prendre quelques mois. Les chèques ont été émis et nous considérons les règlements satisfaisants dans l'ensemble», a expliqué M. Montcalm.

Celui-ci a fait remarquer que la valeur des réclamations avait été

ajustée à la baisse puisqu'Hydro-Québec rembourse selon la valeur d'utilisation (résiduelle) et non la valeur à neuf des appareils endommagés. Les appareils qui ont été les plus touchés par cette surcharge de tension furent les téléviseurs, fours micro-ondes et systèmes vidéo. Les bris étaient surtout concentrés dans le système de protection des appareils et au niveau de l'alimentation.

Rappelons que c'est le bris d'un isolateur localisé sur une ligne de transmission qui a été à l'origine de cette importante liste de réclamations. Ce furent principalement les abonnés dans le secteur des municipalités de L'Avenir, Ulverton, Melbourne Village et Canton, Kingsbury ainsi qu'une partie de Richmond qui ont été affectés par cette déficience causée par le contact de deux lignes électriques.

# Un incendie court, mais coûteux, dans un HLM

Sherbrooke

La combinaison de plusieurs éléments, dont une cigarette oubliée sur un sofa, a provoqué un incendie court mais coûteux vers 7 h, hier, dans un HLM de 18 logements, 1330 rue Papineau, dans l'est de Sherbrooke.

La locataire du logement où l'incendie a pris naissance, Mme Chantal Guay, âgée de 28 ans, a dû être hospitalisée pour avoir été fortement incommodée par la fumée.

Comme son logement se trouve au rez-de-chaussée, elle a pu fuir par la fenêtre de sa chambre.

Dès l'alerte donnée, le capitaine Yves Lacharité et ses hommes des postes 1 et 4 ont mis le cap rue Papineau alors que de leur côté, sachant que l'immeuble comptait plusieurs étages et plusieurs logements, la Police municipale de Sherbrooke a dépêché cinq véhicules de patrouille pour aider à l'évacuation et assurer le service d'ordre.

Il n'a fallu que cinq minutes aux pompiers pour se rendre maîtres de la situation.

On rapporte toutefois des dommages de l'ordre de 50 000 \$.

Demandé sur place, le lieutenant-inspecteur Michel Richer, du Département de prévention, n'a pas mis beaucoup de temps à démêler la cause et les circonstances de l'incendie.

«Le feu a pris naissance sur le sofa, dans le salon. Un article de fumeur oublié a causé l'incendie. Il y a eu très peu de flammes mais la chaleur et la fumée ont été denses» a résumé le Lt Richer.

# Enquête des É.-U. sur le projet d'abandon de CP Rail

Saint-Jean, N.-B. (PC)

L'agence américaine des transports fera enquête et tiendra des audiences sur le projet de CP Rail d'abandonner une voie ferrée qui traverse le Maine, a confirmé mercredi un fonctionnaire américain.

CP Rail souhaite se départir des 379 kilomètres de voie ferrée qui relie Sherbrooke, au Québec, à

Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, en passant à travers le Maine. Le transporteur canadien affirme que cette ligne lui fait perdre de plus en plus d'argent.

Le sous-commissaire aux Transports du Maine, Russell Spinney, a expliqué que la décision de la U.S. Interstate Commerce Commission d'ouvrir une enquête sur le projet de CP Rail permettra à tous les intéressés - individus, expéditeurs - de faire connaître leur point de vue.

L'Office national des transports

du Canada a déjà tenu des audiences sur la proposition de CP et rendra sa décision d'ici la fin du mois prochain.

L'enquête de la commission américaine ressemble aux démarches effectuées par l'Office canadien, mais le processus pourrait prendre plus de temps. La commission a en effet 255 jours pour rendre une décision - ce qui veut dire qu'il faudra peut-être attendre jusqu'à l'an prochain l'issue de l'enquête.

## FELIX AIME LA BONNE COMPAGNIE

LES CHATS COMME FELIX

AIMENT *felix*

© LA COMPAGNIE QUANTUM D'OTS DU CANADA LIMITEE 1993

**SERVICE  
OUVERT  
JUSQU'À 21 h  
DU LUNDI  
AU VENDREDI**

**MAGOG  
MAZDA**

**NOS PRIX SONT  
EXTRAORDINAIRES  
ET NOTRE SERVICE  
EST PERSONNALISÉ.  
C'EST CLAUDE  
LACHAPPELLE QUI  
VOUS LE DIT!**



*Claude  
Lachapelle*

**1993**



**MAZDA PROTÉGÉ DX**  
5 vitesses

**10 999\$\***

ou

**199\$/mois**

MAGOG MAZDA et le Cercle d'excellence



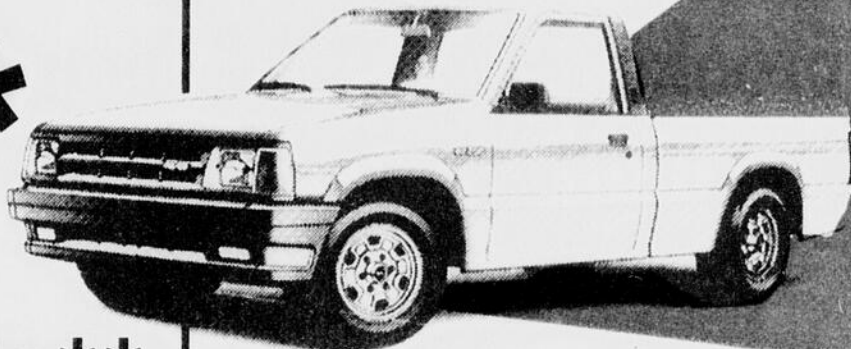
**PICK-UP MAZDA**

À partir de

**8 995\$\***

ou

**165\$/mois\*\***



Le seul concessionnaire en Estrie à recevoir cette haute distinction rattachée à la qualité des ventes, du service et de la satisfaction de la clientèle.

\*11 p. en sus. Les illustrations peuvent différer des modèles en inventaire.  
\*\*Bail de 60 mois, valeur résiduelle Protégée 3 730\$. Pick-up 2 900\$. 11 p. en sus. Maximum 120 000 km, excédent 6¢/km. Rabais Mazda inclus.

**209, BOUL. BOURQUE  
OMERVILLE**

**mazda**  
JE ME SENS BIEN.

**868-1101**

**SERVICE  
OUVERT  
JUSQU'À 21 h  
DU LUNDI  
AU VENDREDI**

**MAGOG  
MAZDA**

**1993**



**MAZDA 323**

5 vitesses  
À partir de

**8 799\$\***

ou

**164\$/mois\*\***

MAGOG MAZDA et le Cercle d'excellence



**CRONOS 626**

À partir de

**15 626\$\***

ou

**279\$\*\***



Le seul concessionnaire en Estrie à recevoir cette haute distinction rattachée à la qualité des ventes, du service et de la satisfaction de la clientèle.

\*11 p. en sus. Les illustrations peuvent différer.  
\*\*Bail de 60 mois, valeur résiduelle Mazda 323 (2 804\$), Cronos (5 300\$), 11 p. en sus, aucune valeur de rachat. Maximum 120 000 km, excédent 6¢/km. Rabais Mazda inclus.

**209, BOUL. BOURQUE  
OMERVILLE**

**mazda**  
JE ME SENS BIEN.

**868-1101**